L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 14 AVRIL 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPUOY & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $5; par semestre, $2.50.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans un dernier partie du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page d'littérature paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page d'littérature, paieront $20 par mois et compté par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix ci-dessus et ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu entre elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 par cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents de la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de la publicité seront arrêtés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 14 AVRIL.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, deux terrains situés dans le Premier District, dans l'Est borné par la rue de la Nouvelle Levée du Gouverneur, Julie et St. Joseph, de 44 à la première de ces rues, avec les améliorations que s'y trouvent.

Par Montgomery, Bros. & Co—à midi, dans l'ancienne salle d'en-bas, 37 rue du Camp, la gaieté anglaise. Mary, avec ses agrès, appareaux, &c.; à 11 heures, à la même salle d'en-bas, grande vente parémptoire de goutteleries de poche de Sonnenblick.

Par E. R. Ger—à 10½ heures, sur la Levée, poteau 37, Sans District, champagne, cognac, vermouth, &c., et 100 barriques de vin rouge, en déchargement du Cenare, de Marseille.

Par S. Guillault—rue Ste Anne, entre Derbigny et Claiborne, un lot de meubles et d'effets.

Par Hopkins & Marks—au No 20 de la rue de Chartres marchandises sèches étrangères et américaines, lingerie, rubans et mouchoirs, dans rancée; également, linons et voile avenir.

Par A. Febre—au No 66 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, &c.

Par D. F. Morphy—sur la Levée, au pied de la rue du Canal, mais.

ATTENTION!!

☞ Deux Marquis en briques à l'encan par le shérif. Nous appelons l'attention sur la vente aux enchères publiques qui aura lieu demain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, de deux Magasins en briques situés dans la Nouvelle Levée, entre les rues Julie et St. Joseph. Premier District.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

Grande vente de marchandises sèches.—MM. Hoffman & Marks vendront, demain lundi 15 avr., à 10 heures du matin, rue de Chartres No 38, une grande quantité de marchandises étrangères et américaines, de linge fait, des rubans, &c., &c., ainsi que plusieurs lots d'articles ordinaires, le tout composant un assortiment complet pour le commerce de la ville et de la Nouvelle Levée, entre les rues Julie et St. Joseph. Premier District.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

Vente de la Manufacture de la Louisiane.—Le Shérif vendra le 20 avril, la grande Raffinerie de la Louisiane—l'Usine dans la partie inférieure de la Ville et connue sous l'ancienne propriété de E. J. Forth. Nous appelons sur cette vente importante l'attention de capitalistes et des industriels. L'établissement comprend toutes les différentes, telles que les machines et installations nécessaires pour la raffinerie, et la distillerie. On ne manquera pas de trouver l'occasion pour propice pour opérer un placement de fonds avantageux. 916 15 20 30

La Paix ou la Guerre.

Les déclarations de M. Rouher à la tribune, ont établi que, dans l'entrevue de Biarritz, M. de Bismark avait proposé à l'empereur Napoléon un marché, consistant en certaines rectifications de frontières pour la France, en échange des agrandissements territoriaux que la Prusse avait voulait. Napoléon aurait refusé de s'engager en se réservant de mettre à profit les éventualités. Son attitude, qu'avait rien d'hostile à la Prusse, car il reconnaissait que cette puissance avait de légitimes raisons de modifier sa situation en Allemagne, mais il ne voulait pas prendre part dans cette querelle entre les deux grandes puissances allemandes. Quant aux prétentions de la France, elles étaient indiquées dans la lettre écrite, le 11 juin 1866, par l'empereur et par son discours d'Auxerre.

"Nous ne pourrions, disait l'Empereur, songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance, et elles provinces limitrophes demandaient, par des votes libre ment exprimés, leur annexion à la France.

On sait comment les victoires rapides et décisives de la Prusse modifièrent un profit exclusif de cette puissance la carte de l'Europe. Napoléon crut donc devoir, lors de la paix de Nikolsbourg, demander une rectification de frontières. La Prusse, enivrée par ses succès et mécontente de ce que l'intervention de la France avait restreint les avantages qu'elle comptait tirer de ses victoires, refusa de consentir à ce qu'elle avait elle-même considéré comme une concession légitime avant la guerre.

Insister alors, c'était provoquer une guerre entre la France et la Prusse; le moment semblait inopportun. L'Autriche humiliée et militairement désorganisée, se tut tout à fait; l'Italie n'eut pas prendre parti contre l'alliée qui venait de la soutenir. C'était le cas de faire preuve de sagesse et d'attendre une circonstance plus favorable. L'opinion publique en France avait été fort partagée pendant la guerre d'Allemagne, les uns tenant pour la France, les autres pour l'Autriche; il ne fallait pas précipiter. Le gouvernement français laissa dire ceux qui prétendaient qu'il avait été joué par l'habile ministre prussien et il se prépara en prévision de l'avenir.

Du son côté, M. de Bismark ne crut pas que l'empereur Napoléon avait renoncé aux compensations que lui-même avait offertes dans l'entrevue de Biarritz; il prévit que la question se représenterait un jour ou l'autre et il se mit en mesure d'opposer aux prétentions de la France la résistance de toute l'Allemagne. Il négocia secrètement avec le roi de Bavière, le grand duc de Bade et le duc de Wurtemberg, les traités dont le texte vient d'être publié, mais qui ont, paraît-il, été signés le 23 août 1866.

La publication de ces traités au beau milieu de la discussion des affaires d'Allemagne dans le Corps législatif français, a produit l'effet d'un défi adressé à la France, en représentant des sympathies témoignées à l'Autriche dans le discours de M. Rouher, mais c'était plutôt une réponse aux négociations déjà entamées avec la Hollande pour la cession du Luxembourg.

C'est négociations, dévoilées de la huit mars, par l'*Avenir National*, étaient démenties, deux jours après, par le journal semi-officiel *La France*, et ce n'est que le 25 mars, c'est-à-dire après les débats sur les interpellations de M. Thiers et après la publication des traités de la Prusse avec les Etats de l'Allemagne du Sud, que le fait des négociations était officiellement annoncé. Depuis ce moment, nous n'avons pour nous guider que les dépêches transmises par le câble transatlantique : l'annonce des négociations, leur suspension, la menace que Napoléon hésite à délier la Hollande de ses engagements, une crise financière, un discours conciliant du ministre des affaires étrangères, enfin un article pacifique du *Moniteur*, suivi le jour même d'annihilation de M. Bismark, dont les termes ont été probablement traversés par le télégraphe.

Si on prenait au pied de la lettre cette dernière dépêche, on devrait croire la guerre inévitable, mais en diplomatie tout dépend de la manière de dire les choses, et nous ne pourrons juger des conséquences de cette note que quand nous en aurons le texte sous les yeux. Un fait nous semble certain c'est que dans les deux pays l'état des esprits est monté à un diapason d'hostilité tel que chacun des deux gouvernements peut avoir la certitude d'être soutenu par la nation qu'il dirige.

Nous serions fort en peine de dire ce que les Allemands reprochent aux Français, et surtout ce qu'ils peuvent gagner dans une guerre avec la France, mais il est indubitable qu'il existe, chez les Prussiens surtout, un vif désir de se mesurer avec les soldats de la France — que ce soit pour détrôner la prépotence de fait à laquelle par la supériorité de l'armement, ou pour tout autre motif. En France, on est fatigué des fanfaronnades des feuilles prussiennes et on serait satisfait de voir M. de Bismark recevoir une leçon. Ce personnage n'y a pas de partisans, et, dans tous les discours qui ont été prononcés au Corps législatif, pour ou contre l'adresse, on n'a trouvé aucune approbation des menaces qu'il a employées pour annoncer le Hanovre et le duché de Nassau qu'il prenaient les autres Etats allemands.

Il est remarquable que dans l'Allemagne du Sud comme prussienne sur les affaires d'Allemagne, l'adhésion du duc de M. Olivier dont nous donnons aujourd'hui la traduction, la guerre contre la France semblait être la condition de succès à laquelle les ouvrages devaient obtenir. Que n'accède d'eux n'eût en la logique de la situation M. Thiers, la France devait

☞ Le meilleur remède, la plus légère toux, quand il aussi négligée pouvant ébranler les constitutions les plus robustes et amener promptement la mort.

Ce remède dépourvu peut toujours être évité en cet cas, sans exception, un Sirop Pectoral Balsamique du Docteur Wistar, l'une des préparations les plus efficaces qui aient été offertes au public pour le soulagement de la poitrine et la guérison de la toux. Plusieurs années d'extrême succès ont prouvé les nombreux avantages d'être très agréable au goût.

Le Sirop Pectoral Balsamique du Docteur Wistar contient aucun opium ni aucune autre drogue nuisible, et on peut le donner sur de petits et de grands sans crainte. Il est important de rechercher les préparations vraiment pectorales qui soignent des poumons sérieusement à la maladie et la douleur.

Le Sirop Pectoral Balsamique du Docteur Wistar est recommandé spécialement à la faveur du public tous ce double support. Le Docteur donne les principales phrases de la vente.

relever la puissance anéantie; selon M. Jules Favre, elle devrait rétablir les petits princes déposséder par la France. M. Garnier-Pagès a fourni des arguments un peu à tous autres. M. Lanier-Dumouilin a cherché à prouver de l'Autriche, M. Granier de Cassagnac a demandé une reconnaissance de préférence pour la France. Quant à la déclaration du ministre d'Etat, nous croyons utile de la reproduire ici :

Aujourd'hui, a dit le ministre d'Etat, nous sommes en face de l'Autriche indépendante, de la Prusse marquant son ambition sans doute, mais qui doit aussi en marquer les limites. (Approbation.)

Si bien, j'examine les voeux qu'on nous adresse, j'examine la politique que nous avons suivie. La politique de guerre, personne ne propose; la politique de conquête, d'annexion violente, personne ne la propose; mais une politique vigilante et attentive, oui, j'en suis d'avis.

Comment s'exercera cette? Est-ce à l'aide d'alliances exclusives? Toutes les fois qu'on fait en Europe une alliance exclusive, on constitue comme corrélatif, une hostilité ou une hostilité. La France n'aura pas d'alliance exclusive; nous voulons rester en bonne harmonie avec toutes les nations, nous traiterons avec elles de très les intérêts qui s'agiteront successivement, nous les défendrons, nous défendrons nos légitimes naturelles par des transactions, par des conseils, par la diplomatie, afin d'arriver à faire disparaître les difficultés.

Les positions changeront : aujourd'hui nous nous allierons avec l'Autriche, demain avec la Prusse, nos pour chercher des conquêtes, mais pour arriver à la solution amiable des questions qui s'agiteront et être nous et pour parvenir aux grands apaisements après les grandes crises. (Approbations.)

Voilà la pensée qui nous domine; voilà les mobiles qui nous dirigent : c'est le profond sentiment des intérêts du pays. C'est la réunion de but marqué à l'humanité, à la nation, le progrès! et notre œuvre faite, nous dirons à nos descendants : Faites comme nous, soyez grands, soyez agressifs violents, les représailles téméraires, la postérité tout jugera.

Depuis que ce discours a été prononcé, les traités de la Prusse avec l'Allemagne du Sud ont été publiés. Ces traités constituent une menace pour la France et cette puissance a intérêt à rétablir ses frontières naturelles pour faire contrepoids à l'accroissement des races allemandes qui marchent à grands pas vers l'unité. Il y a là une cause sérieuse de conflit. Il serait donc de la part de la France, de l'éviter, car une seconde guerre ferait compromettre les avantages que lui a values la première, et elle ne peut que médiocrement compter sur les Allemands du Sud qui, après avoir abandonné l'Autriche, pourront aussi lui tourner le dos.

Au point où en sont les choses, cependant, la guerre nous paraît probable. Nous croyons qu'elle sera courte et décisive et qu'elle amènera une solution des questions en litige qui fera contenter à la Prusse qu'elle a tout intérêt à se ménager l'amitié de la France. Depuis les guerres de Louis XIV et de Frédéric, les meilleures rapports n'ont cessé d'exister entre la France et ses deux adversaires, la Russie et l'Autriche. Nous espérons qu'il en sera de même avec la Prusse, lorsque la paix aura été signée après une ou deux batailles. Il serait à désirer, dans l'intérêt de l'humanité, que ces deux puissances parvinssent à s'entendre sans tirer l'épée du fourreau. Une guerre est dans l'air, et les plus braves raisonnements ne peuvent empêcher deux peuples belliqueux, qui ont senti la poudre, d'en venir aux mains, sauf à finir par ou ils auraient du commencer..... par s'arranger à l'amiable.

LETTRE DE L'HON. J. AD. ROZIER. — Nos lecteurs trouveront en tête de la seconde page la lettre que l'honorable J. Ad. Rozier a adressée au président du comité exécutif du parti national de reconstruction. Nous avons fait allusion dans un de nos derniers articles à cette lettre, mais nous nous faisons un plaisir d'en soumettre la traduction à nos lecteurs, afin qu'ils puissent apprécier les deux côtés de la question.

LE CONSEIL DES ALDERMEN. — Ce Conseil s'est réuni vendredi soir et s'est occupé de diverses choses parmi lesquelles la plus importante était certainement la question de l'avenue couverte de papier-monnaie que la ville a été sur le point de faire à E. Dane en intérêt tout peu légitime. Nous avons expliqué cette opération en la condamnant et nous n'y reviendrons pas; nous dirons seulement, parce qu'il faut bien que nos lecteurs le sachent, ainsi que le public immense par cette opération, qu'elle a échoué, honteusement échoué par la franche conduite de M. Clark qui a déclaré hardiment, ce dont le peuple lui saura gré, que "pour sauver le crédit de la ville, il fallait soutenir le crédit de la ville, il fallait soutenir le crédit de la ville, il fallait le soutenir, et pour cela il agissait à être nous et pour parvenir aux grands apaisements après les grandes crises. (Approbations.)

Voilà la pensée qui nous domine; voilà les mobiles qui nous dirigent : c'est le profond sentiment des intérêts du pays. C'est la réunion de but marqué à l'humanité, à la nation, le progrès! et notre œuvre faite, nous dirons à nos descendants : Faites comme nous, soyez grands, soyez agressifs violentes, les représailles téméraires, la postérité tout jugera.

Depuis que ce discours a été prononcé, les traités de la Prusse avec l'Allemagne du Sud ont été publiés. Ces traités constituent une menace pour la France et cette puissance a intérêt à rétablir ses frontières naturelles pour faire contrepoids à l'accroissement des races allemandes qui marchent à grands pas vers l'unité. Il y a là une cause sérieuse de conflit. Il serait donc de la part de la France, de l'éviter, car une seconde guerre ferait compromettre les avantages que lui a valus la première, et elle ne peut que médiocrement compter sur les Allemands du Sud qui, après avoir abandonné l'Autriche, pourront aussi lui tourner le dos.

Au point où en sont les choses, cependant, la guerre nous paraît probable. Nous croyons qu'elle sera courte et décisive et qu'elle amènera une solution des questions en litige qui fera contenter à la Prusse qu'elle a tout intérêt à se ménager l'amitié de la France. Depuis les guerres de Louis XIV et de Frédéric, les meilleures rapports n'ont cessé d'exister entre la France et ses deux adversaires, la Russie et l'Autriche. Nous espérons qu'il en sera de même avec la Prusse, lorsque la paix aura été signée après une ou deux batailles. Il serait à désirer, dans l'intérêt de l'humanité, que ces deux puissances parvinssent à s'entendre sans tirer l'épée du fourreau. Une guerre est dans l'air, et les plus braves raisonnements ne peuvent empêcher deux peuples belliqueux, qui ont senti la poudre, d'en venir aux mains, sauf à finir par ou ils auraient du commencer..... par s'arranger à l'amiable.

LETTRE DE L'HON. J. AD. ROZIER. — Nos lecteurs trouveront en tête de la seconde page la lettre que l'honorable J. Ad. Rozier a adressée au président du comité exécutif du parti national de reconstruction. Nous avons fait allusion dans un de nos derniers articles à cette lettre, mais nous nous faisons un plaisir d'en soumettre la traduction à nos lecteurs, afin qu'ils puissent apprécier les deux côtés de la question.

PRÉVENTIF CONTRE LA FIEVRE ET LES SON. — Ce fameux tonique — les amers de quinquina, abrégé par le Dr. M. Perl & Co, rue de Chartres, 73, est surtout convenable au climat du Sud. C'est un préventif infaillible contre la fièvre en frisson.

HARMONIE RELIGIEUSE. — Nous avons parlé l'été dernier d'une remarquable composition que M. Hubert Rolling avait dédiée à la mémoire des victimes de notre dernière guerre, et qu'il se proposait de terminer à Paris. Cette œuvre a obtenu dans cette capitale des arts le suffrage des juges les plus compétents. Voici comment le *Journal des Débats* en rend compte :

Un artiste éminent de la Nouvelle Orléans, M. Hubert Rolling, hautement apprécié à Paris, vient de terminer une grande composition pour un sentiment délicat de patriotisme, vient de jeter une couronne de la plus suave mélodie sur les tombes des victimes de la guerre civile qui ne sont par qui, au détriment bien manifeste de la ville. Un membre avant tenté encore une fois de sauver la mesure par une motion de reconsidération pour la séance de mardi prochain. Il n'a pas réussi. Cette perfide motion, dont l'Europe a ressenti le douloureux contrecoup. Une motion encore, et *un manoir* commence pathétiquement et chantait des souvenirs : puis le temple s'ouvre, et l'orgue nous prépare par ses accords solennels, à la *Prière* que le peuple adresse au Dieu des armées. Ecrite en *sol bémol majeur*, cette prière est une suave inspiration mélodique. Au moyen d'une ingénieuse combinaison harmonique, l'auteur fait entendre de nouveau le cantique de la prière, plus éloignés, dans l'*Hymne de la glorification des Martyrs*, pace d'un style rempli d'élévation, et qui touche sou vent au sublime.

On peut dire de M. H. Rolling qu'il orchestre plutôt qu'il ne compose, et nous avons la conviction qu'en France aussi bien qu'aux Etats Unis, l'*Appel à Dieu* obtiendra un véritable succès artistique.

M. Rolling attend prochainement de Paris les exemplaires de sa composition qu'il mettra en vente au profit de l'Hôpital du Sud.

COMPOSITION POUR LA COIFFURE. — Nous insérons ce qui suit à propos d'une composition célèbre pour l'arrangement des cheveux, due à la fabrication de M. J. Augé, de cette ville, qui en est l'inventeur, et qui en a déjà fait plus de 3,000 bouteilles.

Une fête magnifique de cheveux est une couronne de gloire pour la femme, de temps immémorial, un des plus brillants joyaux de beauté. Maintenant, cette grande source d'élégance peut être aisément cultivée par l'usage de la composition pour la coiffure de M. Augé, rue du Canal, No 132. Cette composition fait revenir l'abondance et le lustre des cheveux, les fait friser et soutient la forme qu'on veut leur donner, quelle qu'elle soit. Toute dame qui se pique d'élégance et de bon goût doit se procurer cette composition. Essayez-la, et vous n'aurez pas de regrets.

J. AUGÉ.

Affaires d'Allemagne.

DISCOURS DE M. EMILE OLLIVIER.

Nous croyons intéressant de reproduire la conclusion du remarquable discours prononcé par M. Emile Ollivier en réponse à M. Thiers, à cause du point de vue tout spécial sous lequel il envisage la situation de l'Allemagne et de la France. La guerre est peut être inévitable, mais elle sera courte, si lorsque les questions de frontières auront été réglées, la Prusse comprendra que son alliée naturelle est la France et non la Russie :

M. Emile Ollivier.—Jamais le gouvernement n'a entendu par le principe des nationalités le principe taux et égoïste de la force : il a toujours entendu le principe de la volonté des populations. Il est vrai que dans la lettre adressée à M. Drouyn de Lhys, il était question, et c'était peut être un tort, de certaines annexions possibles pour la France ; mais la lettre ajoutait : "Si la volonté des populations le permet." Là est la sûreté et l'originalité de la politique du gouvernement actuel, et, pour ma part, je l'en honore.

Le principe des nationalités, la France ne l'a pas inventé d'une manière subreptice et hostile dirigé de l'Europe. Deux fois, au congrès de Paris et à la conférence de Londre, le gouvernement français l'a proclamé et publiquement prononcé à cet égard. Au congrès de Paris, il a affirmé de préciser la situation des Principautés danubiennes. L'honorable président qui dirige nos débats, et qui a présidé le congrès de Paris, l'a entendu pour la première fois cette parole : Nous ne savons pas comment il faut orcher ce que pensent la Prusse et l'Autriche, il faut rechercher ce que pensent les populations. La France a obtenu que la question fut posée par l'élection et, à la face de l'Europe, elle a veillé à ce que la liberté des populations fût respectée. (Très bien! très bien!)

En 1863, quand, à la conférence de Londres, on se demanda ce qu'il fallait faire des duchés, la Prusse, dans un langage qu'elle a oublié depuis, proposa de consulter les populations. La France rappela que c'était le principe qu'elle avait défendu au Congrès de Paris ; elle le défendit à Londres, elle fit blâmer de l'avoir fait ; moi, je dis qu'il fait l'en honorer. (Très bien! très bien !)

Voilà pour les principes.

J'arrive aux faits que je continuerai à exprimer ma pensée avec une entière liberté. Que fait la France ? La guerre s'annonce, les armements se poursuivent, l'Europe s'inquiète, la France propose à toutes les puissances une conférence ; sous sa présidence, elle leur dit : Voyons ensemble ce qu'il faut prendre d'engagements précis, et l'on discutera les propositions qui seront faites.

Qui a refusé la conférence ? qui l'a fait avorter ? ..... C'est l'Autriche ..... celle qu'on appelait la nage Autriche, et dans l'ordre du jour par lequel l'archiduc Albert annonce la guerre à l'armée, il s'ouvrait une possibilité, il disait : "Le jour où l'intégrité sera menacée, nous la verrons." Eh bien ! l'Autriche a voulu rester maîtresse pour tout le monde sur un grand nombre de bancs. — Longue et bruyante interruption.)

Oui, c'est l'Autriche qui voulait la guerre parce qu'elle croyait que son honneur militaire que lui permettait pas de céder sur la question de la Vénétie. (Bruit.)

Oui, l'Autriche voulait la guerre, parce qu'elle croyait que son honneur militaire ne lui permettait pas de céder sur la Vénétie, et parce qu'elle ne doutait pas qu'elle n'eût les Italiens et nos bataillons expérimentés de la lamentable mémoire.

Plusieurs voix : C'est vrai ! Vous avez raison.

On a dit que la France devait intervenir d'une façon plus efficace, qu'elle devait défendre à l'Italie de s'allier à la Prusse ou que l'Italie notre obligée s'exposait à ce que par notre alliance elle fût de fait de notre obligée. Nous aurions un droit de tenir ce langage à l'Italie.

C'est précisément parce que nous avons rendu la liberté à l'Italie, notre amie pour l'Italie qu'il est nécessaire que nous ne l'ayons pas rétendu en vain ; il faut surveiller un résultat et pénétrement ne

Affaires d'Allemagne.

DISCOURS DE M. EMILE OLLIVIER.

Nous croyons intéressant de reproduire la conclusion du remarquable discours prononcé par M. Emile Ollivier en réponse à M. Thiers, à cause du point de vue tout spécial sous lequel il envisage la situation de l'Allemagne et de la France. La guerre est peut être inévitable, mais elle sera courte, si lorsque les questions de frontières auront été réglées, la Prusse comprendra que son alliée naturelle est la France et non la Russie :

M. Emile Ollivier.—Jamais le gouvernement n'a entendu par le principe des nationalités le principe taux et égoïste de la force : il a toujours entendu le principe de la volonté des populations. Il est vrai que dans la lettre adressée à M. Drouyn de Lhys, il était question, et c'était peut être un tort, de certaines annexions possibles pour la France ; mais la lettre ajoutait : "Si la volonté des populations le permet." Là est la sûreté et l'originalité de la politique du gouvernement actuel, et, pour ma part, je l'en honore.

Le principe des nationalités, la France ne l'a pas inventé d'une manière subreptice et hostile dirigé de l'Europe. Deux fois, au congrès de Paris et à la conférence de Londre, le gouvernement français l'a proclamé et publiquement prononcé à cet égard. Au congrès de Paris, il a affirmé de préciser la situation des Principautés danubiennes. L'honorable président qui dirige nos débats, et qui a présidé le congrès de Paris, l'a entendu pour la première fois cette parole : Nous ne savons pas comment il faut orcher ce que pensent la Prusse et l'Autriche, il faut rechercher ce que pensent les populations. La France a obtenu que la question fut posée par l'élection et, à la face de l'Europe, elle a veillé à ce que la liberté des populations fût respectée. (Très bien! très bien!)

En 1863, quand, à la conférence de Londres, on se demanda ce qu'il fallait faire des duchés, la Prusse, dans un langage qu'elle a oublié depuis, proposa de consulter les populations. La France rappela que c'était le principe qu'elle avait défendu au Congrès de Paris ; elle le défendit à Londres, elle fit blâmer de l'avoir fait ; moi, je dis qu'il faut l'en honorer. (Très bien! très bien !)

Voilà pour les principes.

J'arrive aux faits que je continuerai à exprimer ma pensée avec une entière liberté. Que fait la France ? La guerre s'annonce, les armements se poursuivent, l'Europe s'inquiète, la France propose à toutes les puissances une conférence ; sous sa présidence, elle leur dit : Voyons ensemble ce qu'il faut prendre d'engagements précis, et l'on discutera les propositions qui seront faites.

Qui a refusé la conférence ? qui l'a fait avorter ? ..... C'est l'Autriche ..... celle qu'on appelait la nage Autriche, et dans l'ordre du jour par lequel l'archiduc Albert annonce la guerre à l'armée, il s'ouvrait une possibilité, il disait : "Le jour où l'intégrité sera menacée, nous la verrons." Eh bien ! l'Autriche a voulu rester maîtresse pour tout le monde sur un grand nombre de bancs. — Longue et bruyante interruption.)

Oui, c'est l'Autriche qui voulait la guerre parce qu'elle croyait que son honneur militaire que lui permettait pas de céder sur la question de la Vénétie. (Bruit.)

Oui, l'Autriche voulait la guerre, parce qu'elle croyait que son honneur militaire ne lui permettait pas de céder sur la Vénétie, et parce qu'elle ne doutait pas qu'elle n'eût les Italiens et nos bataillons expérimentés de la lamentable mémoire.

Plusieurs voix : C'est vrai ! Vous avez raison.

On a dit que la France devait intervenir d'une façon plus efficace, qu'elle devait défendre à l'Italie de s'allier à la Prusse ou que l'Italie notre obligée s'exposait à ce que par notre alliance elle fût de fait de notre obligée. Nous aurions un droit de tenir ce langage à l'Italie.

C'est précisément parce que nous avons rendu la liberté à l'Italie, notre amie pour l'Italie qu'il est nécessaire que nous ne l'ayons pas rétendu en vain ; il faut surveiller un résultat et pénétrement ne

(Autres Dépêches.)

Londres, 13 avril—Consolidés, 90 3/4. Bons, 75 3/4.

Liverpool, 13—Coton : ventes. Middling uplands, 12. Orléans, 12 1/2.

Washington, 13—La Cour Suprême a laissé enregistrer le bill du Georgie, sans argument. Chase a dit que si la Cour voulait entendre les plaidoiries, elle en ferait donner avis aux avocats.

Dans une discussion intéressante sur l'ajournement, il a été soutenu par quelques membres spéciale convoquée par le Président ne peut législatif, s'ajourner, sans son consentement. Ce serait de la dispersion.

La difficulté est de main enlever cet ajournement sans lequel le Sénat ne peut se travailler qui s'ajourne *sine die*.

Sans quorum est présent, la séance de mardi sera probablement prolongée, sinon, le président ajournera le Sénat, en vertu de la décision d'hier.

Plusieurs sénateurs radicaux ont dit que s'ils étaient le président, ils paraîtraient, comme Johnson, à nommer des amis et des partisans. Il n'y a pas d'apparence de compromis.

Londres, 13 avril, 2 p. m. — Les bons ont haussé de 1/8, les autres fonds n'ont pas varié.

Liverpool, 13—Coton en peu plus ferme, mais sans changement.

New York, 13—Coton en baisse, à 27 c. pour le Midd. Upl.

Or, 135 7/8.—5-20, 109 1/2. Fonds très actifs.

CHRONIQUE LOCALE.

RAPPORT TRIMENSTRIEL.

Nous avons obtenu de l'Auditeur d'Etat, copie du rapport trimestriel des Encanteurs au 31 mars 1867. Le voici :

Noms.	Total des ventes	Droits de l'Etat
E. W. Palfrey	$ 96 36 65	$ 2 26 48
J. H. Watson & Dewhurst	1 12 5	1 13 63
J. M. Mc Donough	412 6 5	2 74
G. Pandelaut	131 [illegible] 87	754 31
Hofman & Marks	27 [illegible] 19	2 [illegible] 80
F. J. Spear	17 [illegible] 42	2 [illegible] 25
W. Kimball	88 [illegible] 17	14 [illegible] 00
W. H. Hunter	19 [illegible] 11	1 [illegible] 91
Wm. P. Vincent & Co	37 [illegible] 44	1 [illegible] 22
H. H. Benson	21 [illegible] 00	1 [illegible] 05
Geo. Ferrel	20 [illegible] 75	2 [illegible] 00
J. C. Lemarie & Co	1,24 [illegible] 45	3 [illegible] 11
Eugene Forest	21 [illegible] 00	1 [illegible] 05
Montgomery & Bros	38 [illegible] 93	3 [illegible] 84
Charles Fabre	4 [illegible] 15	3 [illegible] 61
A. Fernandez & Co	12 [illegible] 45	1 [illegible] 22
H. M. Spaulding	1,24 [illegible] 45	3 [illegible] 11
J. B. Hagan	4 [illegible] 15	3 [illegible] 61
J. B. Hagan	4 [illegible] 15	3 [illegible] 61
Nic. Jacob & Sons	3,07 [illegible] 19	15 [illegible] 37
Wm. Kenny & Co	1,07 [illegible] 19	15 [illegible] 37
John C. Gordon	17 [illegible] 50	1 [illegible] 37
Total	$ 13,54[illegible] 85	$ 68 [illegible] 25

SAISIE DU DARIEN. — Nous regrettons que ce beau steamer français ait été soumis hier au déchargement d'une saisie. Il paraît que quelque petite officière de bord qui ont voulu le tuer ou envoyant à terre un lot de cigares non entrés en douane à bord du Darien, a été cause de la saisie du bâtiment. L'agent de la ligne transatlantique, dont fait partie le *Darien*, a été rendu promptement chez le collecteur pour l'assurer que son devoir est de faire passer les cigares sans droits, et que le navire ne sera pas retenu par les procédures contre les employés qui ont abusé de leur pouvoir. Le [illegible] de l'agent a été du commandant du navire.

Commissaire.—M. E. Heistand a été nommé membre du tribunal de police à la place de M. Lyons, nommé avocat général.

LE GRAND VOL DE BIJOUX.—Il manque pour $30,000 de bijoux dans ce qui a été retrouvé après l'arrestation des deux voleurs de la rue du Canal. Il y a toute apparence que, dans un but bien [illegible] de chanter la police, mentait un peu parlant sur [illegible], et [illegible] ment ce qui aura été pris ainsi ne se retrouvera pas.

PROPOSITION ET TRISTE DÉNOUEMENT.—Il [illegible] de constater, depuis hier, les [illegible] dans les [illegible] Alger, hier matin, leur [illegible] proposition, offrant à une [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]